

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
7 juillet 2005  
Français  
Original: arabe

**Assemblée générale**  
**Cinquante-neuvième session**  
Point 36 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Soixantième année**

**Lettres identiques datées du 5 juillet 2005, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un tableau statistique concernant les atteintes commises par Israël à l'encontre de la souveraineté du Liban en juin 2005, dont le nombre s'élève à 84 (voir annexe).

Ces violations vont à l'encontre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dont la dernière en date est la résolution 1583 (2005) et sont contraires aux appels répétés lancés par le Secrétaire général pour qu'il y soit mis fin, dont le dernier a été publié dans le rapport du Secrétaire général en date du 20 janvier 2005 publié sous la cote S/2005/36. Le Liban compte sur l'Organisation des Nations Unies pour contraindre Israël à mettre un terme à ces violations, qui menacent la paix et la sécurité internationales et tient Israël responsable des conséquences éventuelles de ces actes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Ibrahim Assaf



**Annexe aux lettres identiques datées du 5 juillet 2005, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Objet : Tableau statistique concernant les atteintes à la souveraineté du Liban commises par Israël en juin 2005**

<i>Violations aériennes</i>				<i>Violations maritimes</i>	<i>Violations terrestres</i>			<i>Nombre de violations</i>
					<i>Agressions militaires</i>	<i>Violations sur le terrain</i>	<i>Comportements abusifs</i>	
Avions de chasse à réaction	Avions de reconnaissance	Hélicoptères	<b>Total</b>	Incursions dans les eaux territoriales, tirs de rafales et de fusées éclairantes au-dessus des eaux territoriales	Raids aériens, tirs d'artillerie, bombardements de positions utilitaires et de sites importants, agressions et meurtres de civils	Coups de feu, tirs de fusées éclairantes, chutes d'obus d'artillerie, infiltrations, franchissements de la frontière internationale	Menaces et intimidations armées, travaux d'excavation, pose de fils de fer barbelé, établissement d'installations sur le territoire libanais	
<b>13</b>	<b>35</b>	<b>8</b>	<b>56</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>84</b>